

Scolariser un élève à haut potentiel

Contact

Mme Soizic Chapron

Inspectrice de l'Éducation nationale référente départementale pour la scolarisation des élèves à haut potentiel.

ehp49@ac-nantes.fr

Extrait de la circulaire du 12 novembre 2009

« ...L'attention est portée ... sur la situation, apparemment paradoxale, des élèves qui, bien que présentant de remarquables capacités intellectuelles, ne réussissent pas dans les apprentissages scolaires. ...

...Si l'approche de la situation de ces élèves fait aujourd'hui l'objet d'une certaine convergence des points de vue des professionnels de l'enfance et des familles, les enfants concernés ne constituent pas une population identifiable comme telle. Il faut souligner **la très grande diversité de leurs profils** (langage, mémoire, adaptation, motivation, personnalité, etc.). Ils n'ont en commun que le fait de bénéficier de certaines capacités remarquables et l'écart constate entre ces capacités et les performances réalisées, en particulier en milieu scolaire... »

Un dépistage systématique de la précocité intellectuelle n'est pas utile. La situation d'un élève doit être examinée lorsque :

- un élève manifeste un mal-être à l'école
- un élève a un trouble de l'apprentissage
- le comportement d'un élève alerte son enseignant
- les parents en font la demande

éduscol

Ressources pour la personnalisation des parcours des élèves à haut potentiel



[Pour mieux comprendre le fonctionnement des enfants à haut potentiel](#)

Ressources d'aide au repérage préalable à une adaptation de la scolarité

[Grille d'aide au repérage en maternelle](#)

[Grille d'aide au repérage en élémentaire](#)

[Grille d'aide au repérage au collège](#)

[Grille d'aide au repérage au lycée](#)

M.A.J. le 17/12/2020

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation